

II bis

DES COLONIES SUCRIÈRES

ET DES

Sucreries indigènes,

PAR

M. TH. LESTIBOUDOIS.

II bis

DES
COLONIES SUCRIÈRES

ET DES
SUCRERIES INDIGÈNES,

PAR

M. TH. LESTIBOUDOIS

(Extrait du journal LE COMMERCE.)

La brochure de M. Lestibouois peut être considérée comme le manifeste de l'industrie indigène dans la question des sucres ; elle est écrite avec talent, avec précision ; mais elle a un défaut grave à nos yeux, celui de dépouiller la question de son caractère général, de lui ôter, en quelque sorte, de sa grandeur. M. Lestibouois sait combien les chiffres ont de valeur en pareille matière ; aussi ne fait-il faute de s'en servir ; il les groupe avec art, les sépare, les oppose les uns aux autres, selon que l'exige l'intérêt de la cause qu'il sert ; et, soit qu'il attaque, soit qu'il se défende, c'est presque toujours eux qu'en habile tacticien il fait aller, venir, manœuvrer. Malheureusement, l'auteur a cédé à cette sorte de manie statistique sans prendre garde qu'en isolant certains chiffres les uns des autres, on leur ôtait toute valeur dans le raisonnement.

M. Lestibouois s'est proposé, d'une part de réduire l'importance des colonies, d'autre part d'élever l'importance de l'industrie indigène. C'est des colonies qu'il s'occupe d'abord,

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

BIBLIOTHÈQUE

A. FRANCONIE

8° 5018

et il essaie de montrer que tous les chiffres officiels ou non, avancés sur la valeur du commerce colonial, sont énormément exagérés, que nos sucreries d'outre-mer ne présentent qu'un intérêt insignifiant, que nos exportations aux colonies sont loin d'atteindre 50 millions, que la marine ne trouve dans le transport des sucres qu'une occupation médiocre dont elle peut se passer ; en sorte que les seules personnes, qui seraient atteintes par l'anéantissement de la production du sucre colonial, seraient quelques commissionnaires, consignataires ou spéculateurs qui cherchent à nous effrayer par leurs réclamations.

Rien de plus curieux que la manière dont M. Lestibouois compare l'importance relative des établissemens coloniaux et des établissemens indigènes ; suivant lui, ils ne doivent exciter d'intérêt que d'après la population respective qu'ils emploient ; or, voici le recensement statistique qu'il a établi, en procédant, d'un côté par réduction, de l'autre par augmentation ; nous en avons dressé deux petits tableaux que nous avons mis en regard l'un de l'autre afin de faire mieux comprendre le système de l'auteur :

	habit.		indiv.
La population des colonies est évaluée à	360,000	M. Lestibouois compte d'abord comme intéressés dans la fabrication indigène, à 10 individus par fabrique	6,000
M. Lestibouois en retranche d'un trait de plume 283 mille esclaves qu'il considère comme désintéressés dans la question des sucres, restent	77,000	Il ajoute en ouvriers agricoles et manufacturiers.....	175,000
Il retranche ensuite 27 mille hommes de couleur sans donner d'autre raison, si ce n'est sans doute qu'ils ne sont pas blancs, restent.....	50,000	Chaque ouvrier ayant au moins une femme ou un enfant employé avec lui, il ajoute un nouveau chiffre de.....	175,000
Il supprime encore 5,000 individus qui ne sont pas Français, restent.....	45,000		
Enfin, M. Lestibouois ayant découvert que les sucreries ne forment que 1/6 des établissemens coloniaux, il réduit définitivement le nombre des personnes intéressées dans la question des sucres à	7,000	Total	356,000

Vous saisissez le contraste ; d'un côté, 7,000 colons, de

l'autre, 356,000 Français, et l'on hésite à sacrifier le sucre colonial !

Nous ne croyons pas que l'art de grouper les chiffres ait été jamais poussé plus loin ; nous ferons toutefois une observation avant d'examiner sérieusement des calculs qui tombent d'eux-mêmes par leur propre exagération ; c'est que cette manière de comparer d'eux industries rivales par le nombre de bras qu'elles occupent, n'a réellement aucune valeur ; c'est qu'elle va plutôt contre les conclusions même de l'auteur. Pourquoi la fabrication indigène occupe-t-elle plus de bras ? Parce qu'elle exploite une matière première moins riche, parce qu'elle exploite une industrie placée dans des conditions moins favorables, parce qu'elle est obligée de dépenser davantage pour obtenir le même résultat. Si la betterave était plus pauvre encore en matière saccharine, si elle ne donnait qu'un rendement de 20/0, la fabrication exigerait encore plus de main d'œuvre, elle emploierait encore plus d'individus, et l'argument que M. Lestibouois fait valoir serait encore plus puissant. Ainsi les chiffres comparatifs cités plus haut seraient, à beaucoup meilleur titre, invoqués par les colons pour démontrer la supériorité de leurs moyens de production.

Que dirons-nous maintenant des calculs en eux-mêmes ? M. Lestibouois prétend que la population esclave est désintéressée dans la question ; mais cette population n'est entretenue qu'avec le prix de ses produits ; si vous refusez d'acheter le fruit de son travail, avec quoi les colons subviendront-ils à sa nourriture, à son entretien ? Il est vrai qu'on a un moyen tout prêt à proposer aux colonies : on leur dit de changer de culture ; la difficulté est ainsi tranchée lestement ; encore faudrait-il que messieurs les agriculteurs du Nord voulussent bien prendre la peine d'aller examiner la nature du sol colonial. N'est-il pas singulier d'entendre donner un pareil conseil aux colonies, qui cultivent la canne à sucre depuis des siècles, par deux départemens qui certes s'étaient parfaitement passés de

la culture de la betterave jusque dans ces derniers tems, et qui pourraient en revenir tout naturellement à la culture des céréales et des colzas ? Il est vrai que le conseil donné aux colonies deviendrait d'une exécution très facile, d'après le calcul statistique de M. Lestiboudois, qui présente les sucreries comme formant $\frac{1}{6}$ au plus des établissemens coloniaux. Savez-vous en quoi consistent ces prétendus établissemens coloniaux, dont on porte le nombre à 7,852, parmi lesquels on ne compte que 1,518 sucreries ? 5,492 ou près de la moitié figurent sous le nom de plantations de végétaux alimentaires. On ferait un calcul tout aussi juste si l'on avançait, par exemple, que le commerce des boissons est plus important à Mulhouse que l'industrie cotonnière, parce qu'on y compte plus de cabarets que de manufactures de coton. Ce n'est pas le nombre, c'était la valeur des établissemens qu'il fallait comparer. D'ailleurs, M. Lestiboudois sait tout aussi bien que nous que, sur 50 ou 60 millions importés des colonies dans nos ports, les sucres figurent pour 50 ou 45 millions. Voilà des chiffres positifs, et d'après lesquels il pouvait calculer exactement l'importance relative de la production du sucre dans la production coloniale. En tenant compte des véritables élémens de la discussion, il ne fut pas arrivé à ce chiffre singulier de 7,000 individus qu'il présente comme l'expression de l'intérêt colonial dans une question où l'existence même de nos possessions d'outre-mer est engagée si profondément.

Quelques mots maintenant pour faire ressortir tout ce qu'il y a d'exagéré dans l'évaluation des individus employés par l'industrie du sucre indigène. Si l'industrie sucrière occupait 356,000 individus dans le royaume entier, elle en occuperait alors 118,000 dans les seuls arrondissemens de Lille et de Valenciennes qui fournissent le tiers de la production totale du pays ; la population de ces deux arrondissemens étant de 420,000 âmes, il s'en suivrait que l'industrie indigène emploierait plus du quart de la population totale, femmes et enfans compris ; c'est un chiffre qu'on admettra difficilement, surtout si l'on veut le décomposer. Sur ces 118,000 individus, un pe-

— 10 —

tit nombre travaille à la fabrication proprement dite ; la plus grande partie est employée aux travaux des champs ; or, la population des campagnes des deux arrondissemens, distraction faite seulement de la population de Lille et de Valenciennes, est tout au plus de 550,000 âmes ; ce serait donc un tiers de la population des campagnes qui serait employée à la culture de la betterave. Notez que cette culture n'occupe guère que 7 ou 8,000 hectares sur les 75,000 que contiennent les deux arrondissemens. On voit que les calculs de M. Lestibou-
dois ne sont pas plus admissibles pour la production indigène que pour la production coloniale ; ce sont des jeux statistiques qui n'ont rien de sérieux.

L'importance du commerce d'exportation alimenté par les colonies est également contesté par M. Lestibou-
dois ; mais ici les chiffres lui manquent, et il est réduit à de petites chicanes de détail. Le chiffre de 50 millions, dit-il, ne concerne pas seulement les colonies sucrières ; or, si nous consultons les derniers états de douanes publiés, ceux de 1837, nous y voyons que les exportations pour toutes les colonies se sont élevées à 58 millions, et pour les quatre colonies sucrières à 48 millions environ. D'ailleurs, ajoute M. Lestibou-
dois, une partie des marchandises expédiées aux Antilles est destinée à la réexportation, et, conséquemment, on les exporterait dans tous les cas. Le fait est vrai, mais non la conséquence. Ces marchandises servent à alimenter des expéditions combinées qui n'auraient pas lieu sans l'intermédiaire des colonies, celles par exemple qui ont pour objet de procurer aux Antilles les denrées qu'elles tirent des Etats-Unis. Enfin, M. Lestibou-
dois trouve si peu de chiffres et de raisonnemens pour diminuer l'importance de nos exportations aux colonies, qu'il est réduit à argumenter sur un chiffre de 800,000 fr., qui figure comme représentant la valeur de nos exportations en chevaux et en bétail ; il prétend qu'on ne peut considérer cette exportation aux colonies comme provenance de notre industrie et de notre sol, parce que les importations d'animaux en France s'élèvent à une valeur de 10 millions ; comme si les animaux

exportés aux colonies étaient précisément ceux qui sont fournis à la France par l'importation.

Si nous passons maintenant à la marine coloniale, M. Lestiboulois applique le même système de réduction aux chiffres officiels. Les documens de douane nous apprennent que le nombre des navires sortis de nos ports en destination des colonies s'élève à 468 ; M. Lestiboulois calcule qu'ils font sans exception deux voyages par an, ce qui réduit à 234 le nombre des navires employés dans le commerce colonial ; enfin, le transport du sucre ne représentant que 80,000 tonneaux, il réduit encore ce nombre à 160 navires au plus qui représenteraient l'intérêt de notre marine dans la question des sucres. Faut-il rappeler que les navires ne font pas tous régulièrement deux voyages complets par an, qu'ils ne reviennent pas toujours directement et avec leurs chargemens complets ? Comment M. Lestiboulois expliquera-t-il d'ailleurs que les sucres, qui constituent les trois quarts du fret colonial, n'emploient pas même, d'après son calcul, les deux tiers des navires occupés au commerce de nos possessions d'outre-mer ? Enfin peut-on séparer la question des sucres de la question coloniale elle-même, ou, en d'autres termes, peut-on supposer que nous conserverons des colonies quand nous les aurons privées de leur principale production ? Toutes ces questions se tiennent ; repoussez le sucre exotique, et vous ruinez nos colonies, et vous ruinez en même tems le commerce maritime dont il est l'objet. Si maintenant on veut apprécier l'importance réelle de la marine coloniale relativement à notre commerce maritime, on verra dans les états de douanes, que, sur un mouvement de 793,000 tonneaux, opéré par navires français, 222,000, ou un tiers, proviennent de nos relations avec les colonies ; si l'on considère plus spécialement la grande navigation, on verra que, sur un mouvement de 591,000 tonneaux, 222,000 ou les trois cinquièmes, proviennent des mêmes relations. Pour ce qui concerne l'effectif de notre marine marchande, le nombre de nos bâtimens de 250 tonneaux ou au dessus ne dépassant guère 500, il s'en suit que la marine coloniale en occupe près de

trois cinquièmes, résultat qui concorde avec celui que nous venons de constater pour la part relative des relations coloniales dans le commerce de grande navigation. Ces chiffres sont éloquentes ; on aura beau les torturer en tous sens, les subdiviser de toutes les manières, ils n'en conserveront pas moins toute leur puissance dans la discussion.

Il faudrait encore, pour apprécier l'importance de nos colonies, sous le rapport maritime, tenir compte des armemens de pêche qui n'existeraient pas sans les débouchés que leurs produits trouvent dans nos possessions d'outre-mer. Les trois quarts des produits de nos pêches maritimes se placent aux colonies. C'est donc encore aux colonies qu'on doit le développement de ces opérations qui forment nos matelots. On réplique, il est vrai, que ces armemens sont encouragés par des primes ; mais enfin, les primes n'auraient pas créé cette navigation, sans les colonies, et, d'ailleurs, elles subissent chaque année une réduction qui les fera bientôt disparaître entièrement.

Nous terminerons ce premier article par une citation qui achèvera de donner une idée complète de la méthode statistique suivie par M. Lestibouois. « Dix-neuf cent vingt mate-
lots, dit-il, sont employés pour le transport du sucre colo-
nial ; en supposant, ce qui est beaucoup, qu'un cinquième
passe chaque année dans les cadres de nos flottes, ce serait
384 matelots recrutés par la marine de l'état ; or, la mé-
tropole paie 8,917,000 francs pour ses colonies ; sur cette
somme, on peut compter au moins 5 millions pour les co-
lonies sucrières ; il s'ensuit que l'apprentissage de chaque
matelot coûte à l'état 45,000 fr. » Nous ne relèverons pas
les inexactitudes de ces chiffres ; celui des 1920 matelots se
réfute de lui-même ; mais que dire de cette manière de rai-
sonner ? Considérer la dépense de nos colonies seulement
comme une prime donnée à la marine marchande, c'est singu-
lièrement comprendre la question. Tous les intérêts si com-
plexes, si étendus du commerce colonial disparaissent com-

plètement D'après M. Lestibouois, nous n'avons des colonies que pour fournir 584 matelots à l'état, et il faut avouer que la moindre école navale lui coûterait beaucoup moins.

Après avoir ainsi rétabli la valeur du commerce colonial, contestée par M. Lestibouois jusque dans les chiffres officiels, il nous reste à soumettre à une appréciation exacte l'importance de la fabrication indigène que l'honorable député du Nord a singulièrement exagérée sous tous les rapports. L'un est la conséquence logique de l'autre, et nous combattons de même les chiffres avec les chiffres, les faits avec les faits.

M. Lestibouois calcule d'abord le nombre de départemens qui possèdent des fabriques de sucre indigène ; il l'évalue à 37 ; comme il résulte d'un tableau, annexé au rapport de M. d'Argout sur la loi d'impôt de 1837, que le nombre des départemens où cette fabrication a été essayée s'élève à 48, il en résulte qu'il y en a déjà 11, ou près du quart, qui l'ont trouvée peu avantageuse, et qui l'ont abandonnée. Toutefois, le nombre de 37 départemens, présentés comme intéressés dans la fabrication indigène, pourrait encore sembler bien considérable, si l'on ne se donnait pas la peine de l'analyser. Sur ces 37 départemens, il y en a 35 où la fabrication est si insignifiante, qu'ils ne produisent en totalité que 8 ou 10 millions de kilogrammes de sucre, c'est à dire un cinquième à peine de la production du royaume entier. Les seuls départemens qu'on puisse considérer comme intéressés dans la question, sont au nombre de 4 ; ce sont, les départemens de la Somme, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord ; encore faut-il ajouter que le département du Nord produit plus que les trois autres départemens ; en sorte qu'il représente à lui seul près de la moitié de la production de toute la France. Voilà à quoi se réduit l'intérêt de la fabrication indigène, intérêt local dont on a voulu relever l'importance en lui donnant un caractère de généralité.

Si maintenant laissant de côté la répartition de la fabrication indigène par département, on examine la culture de la betterave sous le rapport de l'étendue relative du terrain qu'elle occupe, on trouve à combattre d'autres exagérations. D'abord M. Lestibouois porte à 53 mille hectares l'étendue de la culture occupée annuellement par la betterave ; ensuite, comme la betterave entre, suivant lui, dans un assolement de quatre années, il quadruple le chiffre précédent, et fait monter à 152 mille le nombre d'hectares qu'elle améliore par son action bienfaisante ; puis s'élançant dans les voies de l'avenir, M. Lestibouois voit la betterave approvisionnant seule le royaume, fécondant 264 mille hectares qui languissent aujourd'hui ; enfin, par une sorte d'hallucination, il aperçoit la betterave triplant bientôt par son influence la consommation du sucre en France, et s'étendant sur 880 mille hectares qu'elle va perfectionner et enrichir ! Il y a deux chiffres dans les calculs présentés par M. Lestibouois, le chiffre du présent et le chiffre de l'avenir. Laissons de côté un avenir qui doit dissiper beaucoup d'illusions ; que l'industrie indigène aspire au monopole de l'approvisionnement du royaume ; qu'elle croie ou qu'elle cherche à faire croire qu'elle abaissera ses prix de revient au point de tripler la consommation, ce sont là des rêves, des prétentions, qu'une prospérité factice a pu faire naître dans l'esprit de quelques industriels, mais qui sembleront quelque peu exagérés, surtout quand on voudra bien se rappeler que l'industrie indigène, créée et développée sous un tarif protecteur de près de cent pour cent, s'oppose aujourd'hui si opiniâtrément à la diminution des droits. Mais, pour n'envisager la question que dans son état présent, avec ses données actuelles, tout ce qu'il y a de vrai, c'est que la culture de la betterave occupe annuellement, non pas 53,000 hectares, comme l'avance M. Lestibouois, mais 28,000 hectares, suivant les documens officiels auxquels on doit, de préférence, ajouter foi ; quant au rôle de la betterave dans les assolemens, nous en parlerons plus loin. Or ces 28,000 hectares forment un millième des terres labourables et un deux-millième de la superficie totale du royaume ; dans les départemens

mêmes où la fabrication s'est agglomérée, elle occupe à peine 20,000 hectares ou environ $1/150^{\circ}$ du sol. De ces 28,000 hectares, qui représentent la culture annuelle de la betterave, aux 880,000 que M. Lestiboudois veut introduire dans la discussion, il y a quelque différence; multipliez 28,000 par 30 et vous retrouverez le chiffre de M. Lestiboudois.

Mais, dit-on, la culture de la betterave a rendu d'immenses services à l'agriculture; elle a introduit un élément nouveau, elle a amené une heureuse variété dans l'assolement, elle a favorisé l'élevé des bestiaux. Examinons ces trois assertions l'une après l'autre et voyons ce qu'elles renferment de vrai.

La betterave a procuré un nouvel élément de production à l'agriculture: c'est incontestable; mais où la culture s'en est-elle répandue? précisément dans les départemens qui possédaient déjà de grandes ressources, qui exploitaient les cultures industrielles, et qui trouvaient une occupation variée dans ces divers élémens. Quel service a-t-elle rendu? A-t-elle conquis de nouveaux terrains à la production? Nullement; elle s'est substituée à d'autres cultures; elle a envahi la terre à blé, empiété sur l'orge, remplacé le colza. Ainsi les blés de la Crimée arrivent aujourd'hui à Dunkerque, les brasseurs du Nord se plaignent du renchérissement de l'orge, et le prix de l'huile de colza a subi une hausse d'un tiers. Est-ce là un résultat dont on doit se féliciter? Peut-on dire qu'il soit avantageux pour nous de produire du sucre à un prix plus cher que le sucre exotique, quand cette production artificielle remplace d'autres productions plus utiles qui subissent à leur tour un renchérissement funesté aux consommateurs? Cette substitution n'est-elle pas, au contraire, une chose fâcheuse, puisqu'elle n'a été obtenue qu'au détriment d'autres cultures fort riches et moyennant une prime que la législation des sucres élève jusqu'à 4,000 fr. par hectare?

La culture de la betterave, dit-on, étend et perfectionne les

assolemens ; c'est une allégation qui se trouve réfutée par les enquêtes, et notamment dans le rapport de M. d'Argout sur la loi de 1857. Loin que les assolemens aient fait des progrès dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, les anciennes rotations des cultures ont été restreintes ou supprimées. M. Crespel lui-même a déclaré que certains terrains étaient plantés en betteraves depuis dix années consécutives. Et, en effet, il n'en peut être autrement ; les betteraves, sous peine de subir des frais de transport considérables, ne peuvent être plantées que dans un cercle très étroit autour des fabriques ; on trouve beaucoup plus avantageux d'éviter les dépenses de déplacement que de se livrer à des assolemens réguliers ; on emploie les engrais les plus puissans, et l'on parvient ainsi à faire produire la betterave presque indéfiniment aux terrains situés autour de l'usine où elle doit être traitée ultérieurement. Telle est même l'influence de ce mode de culture qu'il a occasioné un renchérissement considérable dans le prix des engrais, et que, d'après la déclaration de M. Blanquet, la charretée de fumier de cheval à quatre colliers était montée de 5 fr. à 20 fr. Ainsi, loin que la betterave ait servi à l'agriculture en régularisant les assolemens, elle lui a nui en propageant une méthode irrationnelle et en faisant monter le prix des engrais à un taux aussi élevé.

L'élève des bestiaux a-t-il gagné davantage au développement de la culture de la betterave ? Les chiffres officiels semblent également prouver le contraire ; ils montrent en effet les importations de bestiaux étrangers toujours croissantes sur les frontières du Nord, ce qui s'expliquerait parce qu'on rompt les pâtures et qu'on renonce à la culture méthodique pour planter des betteraves. Toutefois, s'il fallait en croire M. Lestiboudois, ce fait serait à l'avantage de la betterave ; nos usines agricoles, suivant lui, sont obligées de recourir à l'étranger pour introduire des bestiaux maigres qu'elles engraisent ensuite avant de les rendre à la consommation ; l'on ne tire de l'étranger que des bestiaux destinés à l'engrais. Cette assertion ne nous paraît pas admissible, et voici pour

quoi : le droit sur les bestiaux étrangers est établi, non par poids, mais par tête ; l'intérêt du marchand est donc d'introduire les bestiaux les plus gros et les plus lourds, afin de payer un droit proportionnellement moins considérable sur la viande qu'il doit en tirer ; c'est en effet ce qui se passe généralement, et il n'est pas probable que les marchands ou les fabricans indigènes s'astreignent à payer un droit qui serait exorbitant pour des animaux destinés à l'engrais.

Après avoir réduit les prétendus avantages de la culture de la betterave à leur juste valeur, passons à un autre ordre de considérations. On se rappelle toutes les espérances chimériques qu'on faisait briller à nos yeux, il y a quatre ou cinq ans ; la fabrication indigène, disait-on, était une fabrication domestique ; chaque ménage devait faire son sucre ; la société d'encouragement favorisait cette tendance, parce que (ce sont ses propres expressions) elle devait conduire les familles des fermiers à une foule d'améliorations sociales ; la société d'agriculture fondait des prix pour les cultivateurs qui montaient de petites fabrications. Toutes ces illusions sentimentales se sont dissipées, et il n'en est plus question. Aujourd'hui qu'il n'existe guère que de grandes fabriques, aujourd'hui que des capitaux considérables sont reconnus nécessaires pour l'acquisition des terrains, des bâtimens, des machines et des appareils de toute sorte qu'exige l'industrie de la betterave, on nous fait un tableau non moins satisfaisant ; mais sous un autre aspect. « On peut voir, dit M. Lestibouois, les communes qui ont une sucrerie ; là l'aisance est générale, la mendicité n'existe plus ; la fraude est presque anéantie ; chaque village a son école, son église... » Pourquoi faut-il que ce tableau philanthropique soit tout entier d'imagination ? Là, l'aisance est générale, dit-on ; la mendicité a disparu ; mais on évalue la population pauvre du département du Nord au sixième de la population totale ; mais le budget des institutions de charité publique s'y élève à près de trois millions par an ; il faudrait du moins réfuter ou expliquer des faits aussi déplorables

avant de vanter l'action bienfaisante de l'industrie indigène sur le sort de l'humanité.

En résumé, l'industrie indigène ne compte guère d'intéressés que dans quatre départemens, sur lesquels un d'entre eux produit à lui seul presque autant que le royaume entier. La culture de la betterave n'occupe qu'un millième des terres labourables, qu'un deux-millième de la superficie totale de la France; même, dans les départemens où elle est concentrée, elle n'occupe que 1/150^e du sol. Les avantages agricoles produits par cette culture ont été beaucoup exagérés; elle s'est substituée, sous l'influence d'une prime plus considérable, à d'autres cultures riches et utiles; loin de favoriser et de régulariser les assolemens, elle les a, au contraire, restreints ou supprimés; enfin elle n'a rendu que des services insignifians à l'élevé des bestiaux, puisque l'importation des animaux étrangers par les frontières du Nord a beaucoup augmenté dans ces derniers tems. Son action sociale et moralisante ne nous paraît pas mieux établie, puisque le département du Nord, qui produit la moitié du sucre indigène, est toujours un de ceux où la mendicité atteint la proportion la plus grande de la population.

Nous avons, dans ces deux articles, rétabli, d'une part, l'importance de la fabrication et du commerce des colonies suffisamment connue par les documens officiels, ramené, d'autre part, à des proportions plus convenables l'importance de la fabrication indigène dans l'agriculture et l'industrie métropolitaines; nous ne demandons pas d'ailleurs qu'on sacrifie une production à l'autre; nous voulons seulement que le législateur, se plaçant à un point de vue impartial, soit conduit à établir progressivement une égalité de conditions juste et convenable entre les intérêts rivaux. Le projet de loi présenté sur les sucres est un premier pas dans cette voie équitable; il se complétera plus tard, et lorsque les deux industries se-

ront placées sous les mêmes conditions fiscales, elles pourront alors se disputer le terrain avec leurs armes naturelles, en développant toutes les ressources de la production.

